

Table des matières

AVANT-PROPOS	5	8 AU PLUS PRÈS,	
1 QUELQUES QUESTIONS		LA COMMUNE	61
SIMPLES	9	9 DU CANTON	
2 LES INSTITUTIONS		AU DÉPARTEMENT	68
DANS L'HISTOIRE	15	10 LE CITOYEN	
3 M. MARTIN,		DANS SA RÉGION	73
CITOYEN FRANÇAIS	24	11 L'ÉTAT : L'EXÉCUTIF	79
4 LA VIE PERSONNELLE		12 L'ÉTAT : LES ASSEMBLÉES	
DU CITOYEN	31	ET LES CONSEILS	86
5 LE CITOYEN		13 LE CITOYEN ET LA JUSTICE	96
ET LA NATION	37	14 LES GRANDES	
6 PLUS DE DROITS		ADMINISTRATIONS	104
QUE DE DEVOIRS ?	45	CORRIGÉ DES EXERCICES	115
7 LE CITOYEN		GLOSSAIRE	118
ET LE TRAVAIL	52		

Crédits photographiques

Couverture : © J.-L. Ziegler-Quintin/SIRP, Ministère de l'Intérieur - p. 10 haut : © C. et G. Michelon; p. 10 bas : © E. Cristin, dit Clerc - p. 11 © SIRP, Ministère de l'Intérieur -p. 15 © Orsy, Musée de la Révolution, Vizille - p. 16 © Debelle, Musée de la Révolution, Vizille - p. 21 haut : © R. Bourgeois - p. 21 bas : © Vautier, Bibliothèque du film - p. 24 © R. B. -p. 26 © Schacht SIPA Presse - p. 27 © Jobard, SIPA Press - p. 29 © R. B. - p. 34 © L.-L. Viollet/Roger Viollet -p. 35 © J. Couty, Mairie SMH - p. 39 haut © La Documentation française; p. 39 bas © J. Couty, Mairie SMH - p. 40 © ODT 52 - p. 41 © F. Mit, KR Images Presse -pp. 42, 45, 46, 47 : © R. B. - p. 49 © Roger Viollet -p. 52 © P. Bouclier, La Documentation française - pp. 55, 58 : © Roger Viollet - pp. 62, 63, 64, 67 : © J. Couty, Mairie SMH - p. 72 © Gobry Dreif, La Documentation française - p. 80 © R. B. - p. 83 © Roger Viollet - p. 85 © La Documentation française - p. 86 © F. Masson, La Documentation française - p. 87 © L.Fourneaux, La Documentation française - p. 89 © F. le Diascoin, La Documentation française - p. 96 © J.-P. Hochet, La Documentation française - p. 97 © PUG - p. 98 © T. Chassepoux, KR Images Presse - p. 99 © PUG -p. 100 © Roger Viollet -p. 101 © JPG/La Documentation française - p. 102 © Musée de la Révolution, Vizille - p. 108 © La Documentation française/Service du Premier ministre - p. 109 © S. Quentin/SIRP, Ministère de l'Intérieur - p. 111 © SIPA Presse - p. 112 © D. Braverkann/La Documentation française.

Quelques questions simples



1. Qu'est-ce que le territoire français ?

C'est un territoire à géométrie variable. Dans l'esprit de beaucoup d'étrangers, mais aussi de nombreux Français, le mot «France» désigne la France continentale, à l'extrémité ouest de l'Europe. On l'appelle, par simplification, l'Hexagone, à cause de sa forme définie par ses «frontières naturelles», massifs montagneux comme les Pyrénées, les

Alpes, le Jura, les Ardennes, fleuves, comme le Rhin, et côtes maritimes. Mais on oublie les petites îles, proches de la terre, comme Ré, Oléron ou Sein, et l'on ne sait pas très bien pourquoi les îles Anglo-Normandes (Jersey et Guernesey) appartiennent à la Grande-Bretagne. Quant à la Corse, à 200 kilomètres au sud de nos côtes, elle figure à part sur les cartes, et pose en effet maints problèmes au «continent», tant sur le plan économique que politique, l'histoire et la géographie



À la Réunion...

lui réservant une destinée particulière.

Quand il s'agit des territoires situés dans des continents lointains, la question est encore plus complexe : tantôt ce sont des départements et des régions, sous le même régime que la métropole, tantôt ce sont des «territoires», comme la Polynésie ou Mayotte, qui jouissent de structures très différentes. Mais, quoi qu'il en soit, nous sommes toujours dans le cadre de la nation française...

2. En France «métropolitaine», la division du territoire en de multiples unités administratives ne va-t-elle pas sans complications?

C'est évident. L'administration française se présente comme un vrai «mille-feuilles» : tout en bas, la commune, puis le canton, puis l'arrondissement, puis le

département, puis la région, puis l'État qui couronne le tout. Chaque échelon de l'administration a ses propres responsabilités; par exemple, les écoles dépendent de la commune, les collèges du département, les lycées de la région et les universités de l'État, mais tout le personnel de ces différents établissements est géré par le ministère de l'Éducation à Paris... L'élection des différents responsables se fait selon des procédures électorales propres, qui peuvent même varier selon la taille des communes. Le régime des impôts n'est pas le même dans certains départements (Corse, départements d'Alsace ou de Lorraine) que dans l'ensemble de la France. A Strasbourg, les prêtres des différentes confessions (catholiques, protestants, juifs) sont payés directe-



ou à Mayotte, on est loin de l'Hexagone...

ment par l'État... Il existe aussi en matière économique, des «zones franches» où est appliqué un autre régime fiscal. La France est bien un État unitaire, mais qui admet cependant quelques exceptions à la règle.

3. Les rapports entre l'État et les collectivités territoriales (de la commune à la région) sont-ils bien définis?

L'organisation actuelle est le résultat d'une longue histoire. La Révolution de 1789 supprima les provinces et les privilèges que certaines d'entre elles pouvaient avoir, et le «centralisme» fut accentué : en 1792 et 1793, deux partis s'opposèrent sur cette question. D'un côté les «Girondins» étaient partisans d'une large autonomie régionale et d'une confédération; les «Jacobins», au contraire, tenaient au pouvoir absolu de l'État, et ils l'emportèrent en éliminant durement leurs adversaires, dont beaucoup furent exécutés. Napoléon Bonaparte suivit cette même voie en créant le corps des préfets qui représentaient le pouvoir central dans chaque département. Une évolution se dessina dès le dix-neuvième siècle, mais n'aboutit à la création des régions dotées d'une certaine autonomie qu'à la fin du vingtième siècle (1992). Les problèmes soulevés par la lutte violente des «autonomistes» et des «indépendantistes» en Corse (et, dans une moindre mesure, en Bretagne et au Pays Basque) obligent le pouvoir central, président de la République et gouvernement, à réfléchir à de nouvelles formes de l'existence même l'État unitaire, qui évoluerait vers un certain fédéralisme. La question est à l'ordre du jour des discussions politiques et divise la plupart des partis de la majorité à



Préfet du Consulat.

l'opposition. Le fait que la France est un membre important de l'Union européenne contribue également à se demander si des solutions adoptées dans certains pays (Espagne, Italie, Grande-Bretagne) ne pourraient pas servir de référence.

4. N'y a-t-il pas d'autres conséquences de l'appartenance de la France à l'Union européenne?

En effet, la France voit, par le traité de Maastricht, ses compétences nationales réduites au profit de l'Union. Le principe de «subsidiarité» voudrait que l'Union n'intervienne que dans les domaines où l'État national ne le fait

pas; en réalité, il y a parfois conflit entre la législation européenne et la législation française. On le voit en matière de normes alimentaires, par exemple pour savoir quels fromages (il y en a, dit-on, quatre cents sortes en France) peuvent être exportés; chaque année recommence une querelle sur les dates et les modalités de la chasse de certains oiseaux migrateurs. Plus sérieusement encore, l'appel à la Cour européenne des Droits de l'homme peut aller contre des décisions de justice françaises. On sait que la définition d'un espace européen unique (dit «espace Schengen») pose de difficiles problèmes de traitement de l'immigration, clandestine ou non. Une distinction est établie entre étrangers provenant de l'Union européenne et ceux qui viennent d'autres pays, en matière de droits sociaux, voire de droits civiques. Or la France ne peut pas ignorer la situation particulière d'immigrés venant de ses anciennes colonies ou départements (Algérie, Maroc, Tunisie, Afrique Noire), envers lesquels elle peut avoir une politique différente.

5. La théorie des « trois pouvoirs » indépendants établie par Montesquieu au XVIII^e siècle est-elle encore d'actualité?

Théoriquement, le pouvoir de faire les lois (législatif) appartient au Parlement



(députés et sénateurs), le pouvoir de les appliquer (exécutif) au gouvernement, et le pouvoir judiciaire aux juges. Ces trois pouvoirs ne sont en fait pas totalement indépendants : c'est très souvent le gouvernement qui prépare les lois et les inspire, et, dans une certaine mesure, il peut avoir autorité sur le pouvoir judiciaire, en intervenant, directement ou non, dans des affaires délicates. Sans doute observe-t-on, comme dans d'autres pays, que le «pouvoir des juges» tend à se renforcer, tandis qu'on se demande si cette évolution est bonne ou non pour la démocratie...

6. Où vivent les Français?

La France était au dix-neuvième siècle, et jusqu'à la Première Guerre mondiale, un pays essentiellement rural. Mais actuellement la population est en grande majorité concentrée dans les villes : 25% seulement des Français

vivent dans des petites communes (moins de 2000 habitants). Cependant, une part croissante de la population est constituée par ceux que l'on appelle les «rurbains» (rural + urbains), qui habitent dans un rayon de trente kilomètres d'une grande agglomération dans laquelle ils travaillent. C'est le cas en général en région parisienne et autour des très grandes villes. Ces «rurbains» ne seront jamais de vrais «campagnards» mais garderont leurs habitudes de la ville, auxquelles ils ajouteront les inconvénients des transports quotidiens. D'autres Français - près de deux millions - vivent en dehors du territoire national.

7. Est-ce que Monaco est en France?

C'est une question qu'on se pose facilement, car il n'y a pas de frontière entre

Monaco, dont le territoire est «enclavé» sur la côte de la Méditerranée entre Nice et Menton. Mais Monaco (2,2km² et 30 000 habitants) est une principauté indépendante, avec son propre gouvernement, même si économiquement (entre autres par sa monnaie) elle est intimement liée à la France.

On peut aussi évoquer le cas de la «coprincipauté» d'Andorre dans les Pyrénées, entre la France et l'Espagne : les «souverains» de ce petit territoire (467 km² et 65 000 habitants) sont l'évêque espagnol d'Urgel et le Président de la République française, et il est en fait dirigé par une assemblée élue, le «Conseil des Vallées», et entretient une quarantaine d'ambassadeurs dans le monde... Comme Monaco, c'est aussi un paradis fiscal.

Lu... Tous les Français sont-ils égaux ?

Tous les Français sont égaux devant la loi, mais il ne semble pas qu'ils le soient aussi devant le progrès.

La Lozère est sans doute l'un des départements les plus pittoresques du pays, avec ses magnifiques paysages de montagne, puisqu'il recouvre une partie des Cévennes, la bordure sud du Massif Central. Mais c'est aussi le moins peuplé, avec ses quelque 74 000 habitants - la valeur d'une ville moyenne. Les communications y sont difficiles, et à ses handicaps naturels est venue s'ajouter l'absence presque totale de couverture par les réseaux de téléphonie mobile, malgré les promesses de France Télécom, qui allègue le coût très élevé des installations de relais. Mais cette situation n'a pas paru acceptable aux habitants, et le Conseiller général de Barre-des-Cévennes a saisi le préfet de la question en mars 1999, en lui rappelant que la politique d'aménagement du territoire avait, sur ce point, oublié la Lozère : «Les services de santé, les sapeurs-pompiers, les entrepreneurs, les commerçants qui vivent en Cévennes doivent pouvoir, comme ceux des autres régions de France, utiliser les moyens modernes de communication. Les particuliers et les touristes également. Ils n'admettent plus que, sous prétexte de rentabilité insuffisante, l'usage du téléphone mobile leur soit interdit.»

On disait autrefois, plaisamment à propos de l'ancienne URSS, que toutes les républiques étaient égales, mais que la République de Russie y était «plus égale que les autres». Faudra-t-il dire qu'en France l'égalité n'existe qu'à Paris?

DÉBAT

RÉFLEXION

Dans votre pays, les différentes questions évoquées pour la France se posent-elles de façon identique ?

1. Unité ou diversité du territoire national, avec des possessions en dehors du territoire principal ?
2. Simplicité ou complexité des unités administratives, de la base (communes) jusqu'à l'État ?
3. Y a-t-il des pouvoirs décentralisés? Une organisation de type fédéral?
4. Y a-t-il équilibre des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire?
5. Y a-t-il des problèmes dus à l'immigration ?
6. Y a-t-il un équilibre entre les villes et les campagnes? Un phénomène «urbain»?
7. Si votre pays fait partie de l'Union européenne, quels problèmes cela pose-t-il? Sinon, connaissez-vous dans votre pays des formes différentes de collaboration inter-états?

Vérifiez vos acquis

1. Qu'est-ce que...
 - l'Hexagone ?
 - la Métropole ?
 - les territoires d'outre-mer ?
 - un Girondin ?
 - un Jacobin ?
 - un rurbain ?
2. Quelles parties du territoire métropolitain connaissent un régime spécial ?
3. Qui créa le corps des préfets ?
4. Combien de Français vivent à l'étranger ?
5. Monaco et Andorre sont-ils des parties du territoire français? Quel est leur statut ?